

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/07/2021

Procès verbal

Etaient présents : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, REGRAIN-VAYSSE Martine, MORIOT Eliane, MM. CRETAUD Laurent, DELHOUME Jean-Philippe, GUERARD Bruno, SIODLAK Daniel, VIRLOGEUX Christophe.

Etaient absents excusés : Mme SCHATZ Christiane (pouvoir donné à M. DUCHALET Jérôme), M. AUTOURDE Eric (pouvoir donné à M. VIRLOGEUX Christophe), M. DURAND Jean-Pierre (pouvoir donné à M. SIODLAK Daniel).

Etait absent : M. MATHIOU Nathan

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Adoptées à l'unanimité.

Proposition de lever le huis clos des séances de conseil : possible si tous les élus sont vaccinés.

DELIBERATIONS

DELIB2021/37 : Présentation des propositions d'achat de la maison de la gare

Dans le cadre de la vente de la maison de la gare, M. le Maire présente deux propositions :

- M. Sylvain DUMAS
- Mme SELLIER et M. GOLTMAN

M. le Maire précise que M. DUMAS ne donnera pas suite car trop de travaux importants à réaliser.

M. Bruno GUERARD intervient sur cet acte et ne souhaite pas la vente de la maison de la gare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 CONTRE, 13 POUR), valide la proposition Mme SELLIER et de M. GOLTMAN pour une offre à 35 500 €, charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à cette vente.

DELIB2021/38 : Modifications des horaires d'école rentrée scolaire 2021-2022

Mme Marie PRYMAS, adjointe au Maire, propose de rajouter un quart d'heure à la pause méridienne afin d'assurer deux services de cantine plus harmonieux pour les enfants, dès la rentrée de septembre 2021.

Les nouveaux horaires de l'école seraient donc : 8h45-11h45 et 13h30-16h30 contre 9h00-12h00 et 13h30-16h30 actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 ABSTENTION, 13 POUR), valide la proposition de Mme Marie PRYMAS, à savoir que l'école ouvrira de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

DELIB2021/39 : Proposition d'achat de 1 000 m² de terrain sur parcelle cadastrée ZK 253

M. le Maire présente aux élus les deux propositions reçues :

- M. Nicolas DEMAN : propose tout d'abord l'acquisition d'un angle à 6 € le m² couvrant 1 000 m², puis, une autre proposition avec changement d'angle tout près du carrefour et au même prix.
- Mme Clémence BLANC : propose l'achat total de la parcelle soit deux hectares avec un projet sur ce terrain constructible non viabilisé au prix de 150 000 € (les frais d'agence de 10 000 € seront partagés : 5 000 € pour l'acquéreur, 5 000 € pour le vendeur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Mme Clémence BLANC pour un montant de 145 000 € (frais d'agence non déduits). Les élus chargent M. le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DELIB2021/40 : Budget principal – Décision Modificative n° 02/2021

M. le Maire informe les élus qu'une décision modificative doit être réalisée sur le chapitre 21 concernant le compte 1323 pour insuffisance de crédits.

Monsieur le Maire propose le virement suivant :

Collectivité COMMUNE de VAUX Exercice 2021

N° DM	Date	Objet	Montant
2	19/07/2021	Crédits insuffisants	
		1323 - Départements	2 875,00
		2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	11 000,00
		2313 - Constructions	-13 875,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

M. Bruno GUERARD demande des explications concernant cette décision : cette somme correspond aux travaux de terrassement du mini-stade qui nécessite un jeu d'écriture entre les deux comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

DELIB2021/41 : Budget assainissement – Décision Modificative n° 01/2021

M. le Maire informe les élus qu'une décision modificative doit être réalisée concernant le compte 706129 pour insuffisance de crédits.

Monsieur le Maire propose le virement suivant :

Collectivité ASSAINISSEMENT VAUX Exercice 2021

N° DM	Date	Objet	Montant
1	19/07/2021	Crédits insuffisants	
		6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	-659,00
		706129 - Revers ag eau redev. modernisation réseaux coll	659,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

M. Bruno GUERARD demande des explications concernant cette décision : cette somme correspond au reversement de la redevance de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

DELIB2021/42 : Budget assainissement, renégociation de l'emprunt n° 07034345

M. le Maire soumet aux élus la renégociation réalisée auprès de la Banque Populaire du prêt n° 07034345 afin de bénéficier d'un meilleur taux.

M. le Maire présente l'étude comparative réalisée ci-dessous :

**ETUDE COMPARATIVE-RENEGOCIATION EMPRUNT
N°07034345 - ASSAINISSEMENT**

	Restant dû au 01/01/2022	Taux	Durée	Annuité /trimestre	Annuité /an	Coût du crédit
EMPRUNT BPMC	153 546	4,1	96 mois	5 725 €	22 900 €	183 200,00 €
EMPRUNT BPMC RENEGOCIE	153 546	2	108 mois	4 671,17 €	18 684 €	168 156,00 €
DIFFERENCE		-2	12,00	-1053	-4216	-15 044

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la renégociation. Les élus chargent M. le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DELIB2021/43 : Proposition de renouvellement de la gratuité de la salle omnisports pour les associations

Compte tenu du contexte économique difficile dans lequel les associations ont évolué cette année en raison de l'épidémie COVID 19, M. Christophe VIRLOGEUX, adjoint au Maire, souhaite proroger la gratuité cette année encore pour la location de la salle omnisports pour toutes les associations à but non lucratif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la gratuité de location de la salle omnisports pour les associations à but non lucratif et pour la saison 2021-2022.

DELIB2021/44 : Location de la vaisselle hors location de la salle

Compte tenu de plusieurs demandes de la part des administrés de Vaux, M. le Maire explique aux élus que la vaisselle est actuellement proposée gratuitement aux personnes louant la salle polyvalente et qu'il serait peut être judicieux d'étendre ce prêt aux personnes ne prenant pas la salle en location moyennant un barème à déterminer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette proposition, il n'y aura pas de location de vaisselle hors location de salle.

DELIB2021/45 : SDE 03 - Renouvellement de 13 foyers d'éclairages public et fourniture et pose de 17 prises de courant

M. le Maire explique aux élus que 13 foyers d'éclairage public nécessitent un renouvellement et que 17 nouvelles prises de courant doivent être fournies et posées par le SDE 03.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision et charge M. le Maire d'entreprendre les démarches auprès du SDE 03, de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DELIB2021/46 : Projet Luxel : Proposition de déclaration de projets (Annule et remplace la délibération n° 2021/35)

M. le Maire explique aux élus que, suite au projet de la société Luxel concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, une mise en compatibilité du PLU est nécessaire. Pour ce faire, la société Luxel propose la société VERDI pour mener cette mission.

Cette dernière a réalisé une proposition d'intervention pour un coût de 6 517,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la société VERDI pour la réalisation de la déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU pour un montant de 6 517,50 € et charge M le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Réunions prévues en septembre 2021.

DELIB2021/47 : Projet Luxel : Convention de mécénat (Annule et remplace la délibération n° 2021/36)

M. le Maire explique aux élus que, suite à la nécessité de mise en compatibilité du PLU pour le développement de l'installation d'énergies renouvelables, la société LUXEL a proposé une convention de mécénat.

Monsieur le Maire présente donc la convention de mécénat avec la société Luxel pour un montant de 6 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ladite convention d'un montant de 6 500 €. Les élus chargent M le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Réunions prévues en septembre 2021.

DELIB2021/48 : Aide exceptionnelle sur demande de l'assistante sociale

Madame Marie PRYMAS, membre de la Commission sociale de Vaux, explique aux élus que l'assistante sociale de secteur a demandé une aide exceptionnelle en faveur d'un administré.

Madame Marie PRYMAS fait savoir à l'assemblée que ladite personne a bénéficié récemment d'aides du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

DELIB2021/49 : Tarif garderie – Année scolaire 2021-2022

Madame Marie PRYMAS, adjointe au Maire, propose de modifier le tarif de la garderie périscolaire, actuellement fixé à 2,00 € le matin, 2,50 € le soir pour les enfants de la commune et à 2,50 € le matin et 3,50 le soir pour les enfants hors commune.

Le tarif unique pour tous les enfants est établi à 0,50 € la demi-heure. Toute demi-heure commencée sera due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau tarif de 0,50 € la demi-heure et décide d'appliquer ce tarif dès la rentrée scolaire 2021-2022.

DELIB2021/50 : Proposition d'achat de terrain – Rue des Plaines (ZI 203)

M. Stéphane SILVA, propriétaire de la parcelle ZI 203, propose à la mairie l'acquisition d'une bande de terrain de 420 m² sur la parcelle ZI 203, rue des Plaines pour 2 100 € au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition et charge M. le Maire de signer tous les documents en lien avec cette vente.

Questions orales :

- M. Bruno GUERARD : question concernant les annonces immobilières
M. DUCHALET lui répond que nous conservons les annonces immobilières tant que le bien n'est pas passé chez le notaire et attendons la vente définitive pour éviter les frais de renouvellement de l'annonce.
Le service des Domaines ne peut intervenir sur une commune de moins de 3 500 habitants concernant les ventes des terrains communaux.
- Mme Marie PRYMAS :
Concernant le bus scolaire. Toutes les familles ont trouvé des solutions pour la prochaine rentrée scolaire.

Séance levée à 20h38